

Déclaration préalable

au vol en zone peuplée d'un aéronef circulant sans personne à bord

Arrêté du 17/12/2015 modifié relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord

Réalisée par Guillaume ROCHE

Le 21/05/2021

L'exploitant

Nom Monsieur ROCHE Guillaume

SIRET 82787841400024

Nom commercial

N° d'exploitant déclaré ED5420

Contact

Courriel guillaume.roche@ymail.com

Téléphone 0628922601

Contact joignable pendant les vols

Civilité Monsieur

Nom Roche

Prénom Guillaume

Courriel guillaume.roche@ymail.com

Téléphone 0628922601

Description des vols

Type d'opération Scénarios nationaux

Environnement En agglomération

Pilotage de l'aéronef En vue du télépilote

Scénario S3

Hauteur maximale de vol 120 m

Date des vols

Date de début de vol 02/06/2021 à 6h30

Date de fin de vol 07/06/2021 à 21h30

Zone de vol

Commune Chanteau

Code postal 45400

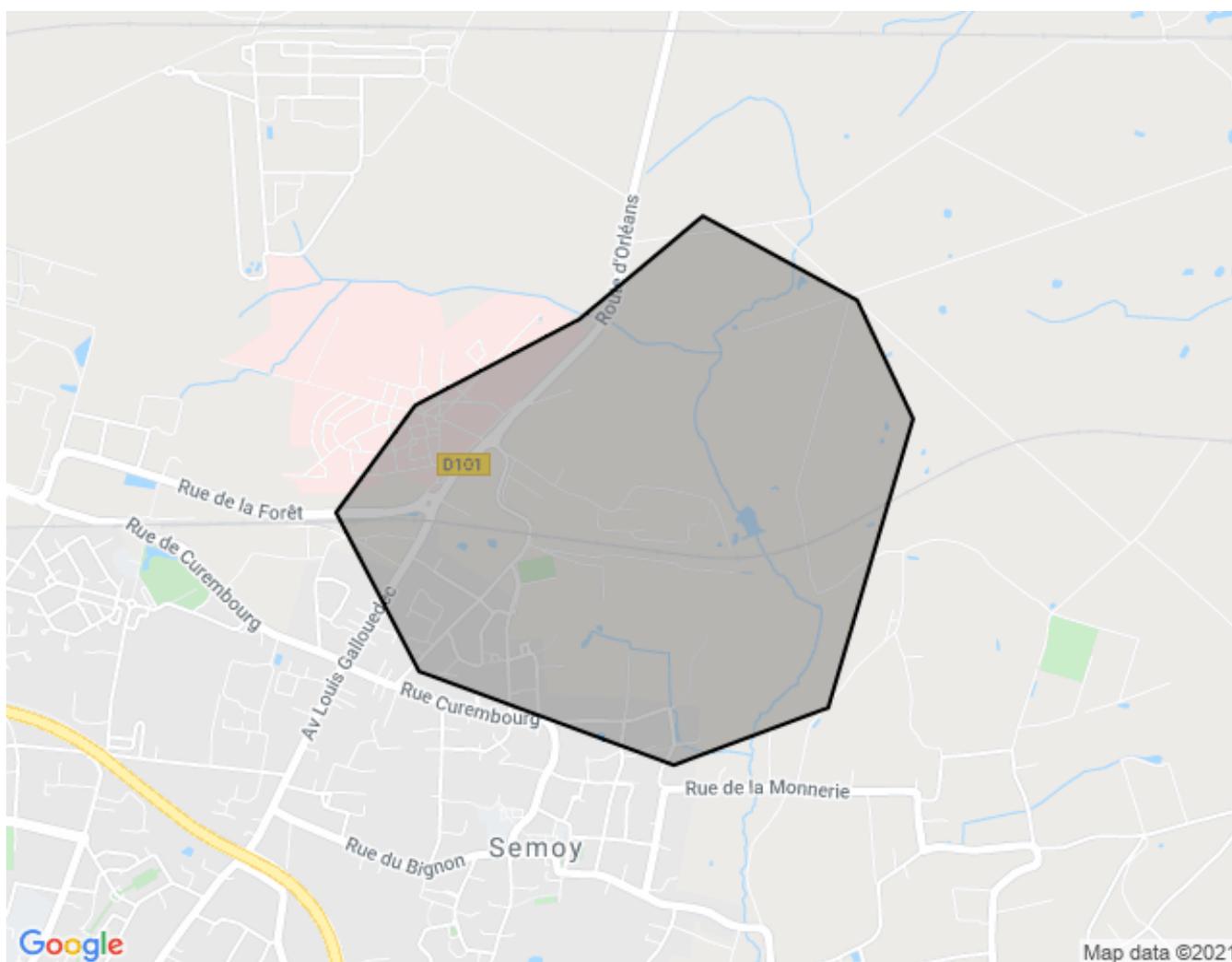
Adresse : Le Pressoir Vert, 45400 Semoy,
Point d'envol : Parking de l'entreprise

Hauteur (sol) maximum souhaitée : 120 m.

Adresse/description du site Dates : mission drone prévue du 2 au 7 Juin 2021 (une mission qui est initialement prévue uniquement le 2 Juin 2021 si le temps le permet. Si le temps ne le permet pas, elle sera effectuée sur une date entre le 2 et le 7 Juin 2021).

Concernant la sécurité : Une zone de protection / d'exclusion des tiers sera mise en place et balisée par des plots afin de garantir la sécurité des personnes.
Cette mission sera réalisée dans le strict respect des lois et des protections des personnes (aucun survol de personnes).

Zone de vol détaillée



[Cliquez ici pour voir la carte interactive](#)

Aéronefs susceptibles d'être utilisés

Numéro d'enregistrement	Type d'aéronef	Constructeur	Modèle	Masse maximale (kg)
UAS-FR-91133	Multirotors	DJI	Phantom 4 Pro	1.9
UAS-FR-90188	Multirotors	DJI	Phantom 4 Pro V2.0	1.9

Autres informations utiles

Société de production : Buzar drone
Objet : film promotionnel
Client final : France Chimie

Deux aéronefs susceptibles d'être utilisés. 1 principal le second en Backup.

Pièces justificatives à fournir séparément

L'exploitant a été informé qu'il devait transmettre, par retour de courriel, les pièces justificatives suivantes, et que le préavis de 5 jours ouvrables ne commence qu'à réception d'un dossier complet :

- Tout document spécifique éventuellement requis par la préfecture concernée (l'exploitant a été informé que dans le cas d'une première demande auprès d'une préfecture, il devait impérativement la contacter pour connaître les éventuels documents spécifiques exigés).